



AUTORISATION DE SORTIR SEUL DE LA MAISON RELAIS (Uniquement pour les enfants du cycle 3 – 4)

Chers parents, veuillez noter que pour des raisons de sécurité le personnel de la Maison Relais ne laisse plus sortir les enfants seul de la Maison Relais sans autorisation par écrite. Si vous désirez par exemple que votre enfant rentre seul, monte seul au parking ou aille seul près de la sortie du site Gewännchen (aire de jeux) après avoir téléphoné au personnel, il est indispensable de nous signer une décharge de responsabilité.

Merci de votre coopération et votre compréhension

Le personnel de la Maison Relais

AUTORISATION DE SORTIR SEUL

Je soussigné(e) _____ mère, père, tuteur de

l'enfant _____ autorise le personnel de la Maison Relais de laisser sortir seul mon enfant. Dès la sortie du bâtiment, le personnel de la Maison Relais n'est plus responsable de l'enfant.

Aux heures fixes : **ou** **Occasionnellement :**

Lundi à _____ heures

Mardi à _____ heures

Mercredi à _____ heures

Jedi à _____ heures

Vendredi à _____ heures

Appel ou SMS le jour-même pour:

Rentrer / aller sur le parking où à la sortie du site

Gewännchen (aire de jeux).

Remarque : _____

Si un frère ou une sœur plus jeune doit accompagner l'enfant du cycle 3 à 4 veuillez indiquer le nom de l'enfant (cycle 2) : _____. Veuillez noter que les frères/sœurs auront uniquement l'autorisation de sortir ensemble de la Maison Relais !

(Cette décharge et autorisation sera valable du 15.09.2024 – 14.09.2025 sauf annulation par écrit)

Date : _____

Signature : _____